

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 24

Contre : 4

Abstention : 5

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2023-09-30

Administration générale

Actualisation du pacte de gouvernance – Volet 1 :

Les règles de collaboration et de fonctionnement des instances politiques

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-11-2 du CGCT ;

Vu la loi n°2019-1421 d'engagement et proximité du 27 décembre 2019 qui introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de gouvernance entre les communes et l'EPCI ;

Vu la délibération n°2020-08-01 en date du 20 mai 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise présentant le projet de Pacte de gouvernance – Volet 1 : Les règles de collaboration et de fonctionnement des instances politiques ;

Vu la délibération n°2021-06-14 en date du 23 septembre 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Amboise approuvant le Pacte de gouvernance Volet 1 – Les règles de collaboration et de fonctionnement des instances politiques de la Communauté de communes ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

Suite au Conseil communautaire du 5 juillet 2023 relatif à l'élection du Président et des Vice-Président(e)s, il est nécessaire de requestionner et d'actualiser le Pacte de gouvernance Volet 1 - Les règles de collaboration et de fonctionnement des instances politiques de la Communauté de communes.

Pour rappel, le Pacte de gouvernance Volet 1 de la Communauté de communes aborde deux grands thèmes :

- En premier, les règles de collaboration entre les élus communautaires. Il s'agit ici de préciser le rôle des élus qui composent le Bureau communautaire, ainsi que l'organisation des instances internes de la Communauté de communes (Conseil communautaire, Commissions thématiques...).
- En second, les règles de collaboration entre la Communauté de communes et ses communes membres. L'organisation et le fonctionnement des instances de travail avec les élus des communes membres y sont détaillés.

Le Conseil communautaire décide à la majorité :

- **D'approuver** l'actualisation du Pacte de Gouvernance Volet 1 - Les règles de collaboration et de fonctionnement des instances politiques - de la Communauté de communes du Val d'Amboise pour la période 2023-2026 annexé à la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette affaire.